

<http://divergences.be/spip.php?article2572>



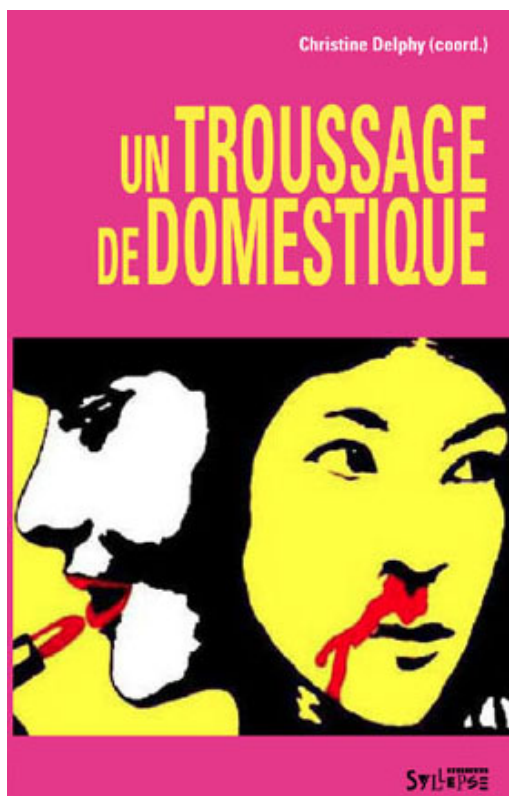
Christiane Passevant

Un Troussage de domestique

- Archives - Archives Générales 2006 - 2022 - 2011 - NÂ° 28. Novembre 2011 - Français - LIVRES, REVUES -

Date de mise en ligne : mercredi 16 novembre 2011

Copyright © Divergences Revue libertaire en ligne - Tous droits réservés



Le sexisme en France est à ce point ancré dans les mentalités qu'il est banalisé et semble la norme dans beaucoup de cas. C'est en quelque sorte un patriarcat institutionnalisé.

Les réactions dans la presse, après l'arrestation à New York de DSK, en sont encore une fois le révélateur et l'illustration. Nous avons eu droit à tous les clichés habituels, hormis quelques exceptions, et une vague de commisération complaisante a envahi les médias sur la situation « dramatique » d'un homme « humilié » en raison de son irréprouvable attirance vers les femmes. Sur la situation de Nafissatou Diallo, la femme ayant porté plainte, rien.

Dans la série « je m'aligne et je ne prends pas de risque », la réaction de Ségolène Royal est on ne peut être plus décevante et claire : « Je pense d'abord à l'homme ». Fi de ses velléités féministes lorsqu'il s'agit de serrer les coudes dans le clan ! Mais elle n'est pas la seule, ses camarades lui ont gaillardement emboîté le pas dans la plus parfaite solidarité de classe.

En France, il ressort le constat d'une volonté d'ignorer le viol ou de le considérer comme une manifestation rare : 75 000 viols par an, il faut tout de même le rappeler ! Et, à présent : flash raciste : cette violence surviendrait uniquement dans les milieux défavorisés, les « populations issues de l'immigration », les Noirs et les « Arabes » dont la situation d'infériorité sociale leur est transmise par les parents.

Nous y voilà : la tare sociale. Les pauvres, les barbares, violent, et les riches, les éduqués, se permettent des « grivoiseries ».

La manipulation et le déni des faits a atteint des sommets avec le show, en *Prime time*, présenté le dimanche 18 septembre sur TFI. Apothéose du sketch entre DSK et la journaliste : « la faute morale », avouée et brandie comme le Saint-sacrement d'une innocence retrouvée ! Repenti ? Péché avoué à moitié pardonné ? On se serait cru à confesse ! Et ce fut finalement un morceau d'anthologie lorsque DSK, violeur présumé, voulut prouver sa sincérité, et la faute de l'autre : la

femme accusatrice bien sûr » en se saisissant des tables de la loi : le dossier du procureur !

On pourrait presque en rire si cela ne révélait la gravité de la situation, c'est-à-dire le machisme ambiant et le déni des violences faites aux femmes.

Du « *troussage de domestique* » de Jean-François Khan au « *il n'y a pas mort d'homme* » de Jack Lang pour commenter un épisode salace et sans doute ordinaire à leurs yeux, ou encore au « *j'adore* » d'Ardisson lorsque Tristane Banon raconte sa mésaventure avec le même « *don juan prédateur* », il est toujours question de la même attitude sexiste et prédominante : tout est de la faute de la femme tentatrice, perverse, et même vénale ! Pour ce qui concerne Nafissatou Diallo, le verdict nous

fut livré par avance : COUPABLE... Sans droit à la présomption d'innocence ! Quant à Tristane Banon, le traitement fut moins rude puisqu'elle n'est ni domestique ni noire : trop d'imagination, ce qui évidemment sous-entendait instable...

La rhétorique était bien huilée dans cette mascarade médiatique, où les deux protagonistes jouaient leurs rôles avec un professionnalisme appuyé, sans pour autant convaincre ni donner le change : caméra sur l'œil contrit, gros plan sur les mains, grandiloquence assurée, silence complice et la journaliste amie qui sert la soupe à l'homme politique. Un show médiatique dans une mise en scène très scriptée : plan de l'homme brisé, mais soutenu, des faits imaginaires qui lui sont reprochés » non tarifés », mais l'homme garde la tête froide malgré la « morale » estropiée » momentanément. Le *Mea Culpa* qui consistait à dire qu'il comprenait que les Français (vous avez remarqué, les Françaises n'avaient pas de place dans le discours), que les Français donc soient choqués par la location d'une maison luxueuse alors que sa compagne » modèle de femme admirable » voulait louer un studio de 20 m² ! Il nous a vraiment pris pour une masse d'imbéciles et nous avons assisté ce soir là à une farce télévisuelle étonnante où l'éthique journalistique en a pris un bon coup, si tenté que l'on croit encore à cette éthique sur LA chaîne de grande écoute.

Il ne manquait plus qu'une page de pub pour conclure... Elle a été remplacée par un cours d'économie mondiale par l'expert *es* FMI qui en connaît un rayon pour mettre des pays aux abois, histoire de rembourser la dette ! Le pouvoir, le fric et la baise : cynique démonstration !

Si Nafissatou Diallo avait été agressée par un homme noir dans le Bronx, il est à parier que ce dernier n'aurait pas bénéficié du même concert compatissant.

Un troussage de domestique, ouvrage collectif coordonné par Christine Delphy, est un livre essentiel pour comprendre notre société, ses zones d'ombre, son machisme occulté, le déni du sexisme et de ses violences...

Silence on trousse ! Faut-il encore longtemps accepter ce « *lavage de cerveau patriarcal* » ?

Christine Delphy : Dès le début de l'affaire, j'étais, comme beaucoup, scotchée à mon poste de télévision. J'étais sidérée, non pas tant par la nouvelle que par les réactions des hommes politiques et des ami-es de Dominique Strauss-Kahn qui se succédaient dans les journaux, à la télévision pour dire « ça n'est pas possible », « ça n'est pas l'ami que je connais », « ça ne lui ressemble pas », « c'est un séducteur, mais ça n'est pas un violeur »,

c'est-à-dire qu'ils savaient à l'avance qui était un violeur et qui ne l'était pas, qui était capable de commettre un viol et qui ne l'était pas. Ils ne parlaient que de lui, de leur compassion pour lui et sa famille et ont fait tout un plat sur le fait que Dominique Strauss-Kahn ait été vu quinze secondes menotté sortir d'un commissariat alors que c'est la norme à New York.

http://divergences.be/sites/divergences.be/local/cache-vignettes/L300xH325/20110820YBW852_300-1d363.jpg

Personne à ce moment ne savait ce qui s'était réellement passé. Cela a duré deux jours. Le premier article à paraître dans la presse parlant de la présomption de victime, daté du 16 mai, a été celui de Clémentine Autain qui rappelait que l'on ne parlait pas de la victime présumée et que si l'on évoquait sans cesse de la présomption d'innocence de Strauss-Kahn, il fallait également parler de la présomption de victime de Nafissatou Dialo. D'ailleurs, on ne parle jamais de la présomption d'innocence dans la presse, quand il s'agit de jeunes de banlieues qui brûlent une voiture par exemple. Et d'un seul coup il n'était question que de cela comme si c'était un marqueur identitaire français. J'ai entendu plusieurs fois Yves Calvi répéter, "mais est-ce qu'ils ont la présomption d'innocence aux États-Unis ?". C'est pourquoi j'ai écrit un article sur mon blog intitulé "Qui accuse qui dans l'affaire Strauss-Kahn ?" rappelant que la présomption d'innocence existe depuis près de deux siècles aux États-Unis, que l'on peut la voir tous les soirs dans les nombreuses séries télévisées. Je me demande à quoi servent la diffusion de ces séries étatsuniennes puisqu'ici on n'en retient absolument rien.

Élisabeth Guigou avait tenté de faire passer la présomption d'innocence, mais la police et la justice avaient renâclé, finalement l'Europe nous a mis en accusation et le Conseil constitutionnel ou le Conseil d'État a exigé que cela devienne une loi. Cette loi est passée le 15 avril 2011, un mois avant l'affaire DSK. Avant, la présomption d'innocence n'existait pas en France. Elle permet à la personne mise en examen qu'elle puisse se taire pendant la garde à vue et qu'elle soit assurée de la présence d'un avocat depuis le début de la garde à vue jusqu'à la fin, et pendant le procès.

Mais dans l'affaire DSK, des juristes parfaitement au courant, comme Robert Badinter, faisaient comme si la présomption d'innocence annulait toutes les accusations à l'encontre de Dominique Strauss-Kahn. Or la présomption d'innocence ne signifie pas que la personne soit innocente, mais que c'est à l'accusation de prouver la culpabilité. Dominique Strauss-Kahn de suspect est devenu inculpé, mais s'il n'est plus inculpé, il n'a pas été innocenté.

[...] L'enquête menée par le bureau du procureur a montré des traces ADN de son sperme, des traces de sperme mêlée à la salive de Nafissatou Dialo, identifiées par son ADN, ce qui prouve que Mr Strauss-Kahn a bien éjaculé dans la bouche de la jeune femme et tout ceci en l'espace de 7 minutes, alors qu'il ne l'avait jamais vue auparavant. Le procureur dit clairement dans son rapport, à la charge de Nafissatou Dialo pour abandonner les poursuites, qu'étant donné la brièveté de cette rencontre, il est hautement improbable qu'elle ait été consensuelle.

http://divergences.be/sites/divergences.be/local/cache-vignettes/L283xH370/Manif_viol_11-9-11_Nelly_0505-890d5.jpg

Pour en revenir à la question sur le livre, je me suis rendue compte, en surfant sur Internet, que de nombreuses réactions féministes s'exprimaient, toutes s'insurgeant contre cette compassion dirigée uniquement contre la personne qui avait été quand même jugée suspecte par la justice étatsunienne. Dix jours après, Clémentine Autain et moi-même avons pris contact avec les éditions Syllepse et nous avons décidé en 24 heures de faire un ouvrage collectif, d'abord en récoltant les textes féministes, pour certains sur le net et d'autres non. Nous avons aussi demandé à des personnes de contribuer à cet ouvrage. Nous voulions que le livre sorte en septembre [1].

(Extrait d'un entretien avec Christine Delphy sur Radio Libertaire le samedi 24 septembre 2011, dans les Chroniques rebelles.

Post-scriptum :

Les auteures

Clémentine Autain anime le mouvement féministe Mixité. Elle a publié Transformer, à Gauche (Le Seuil) et Postcapitalisme (Au Diable Vauvert). Jenny Brown est éditrice à Labor Notes (Detroit, USA) et membre de Redstockings of the Women's Liberation Movement. Mona Chollet est journaliste au Monde diplomatique. Sophie Courval est journaliste. Christine Delphy a participé en 1968 à la construction de l'un des groupes fondateurs du Mouvement de libération des femmes. Elle a publié L'ennemi principal (Syllepse) et Un universalisme si particulier (Syllepse). Rokhaya Diallo est chroniqueuse à Canal + et RTL et auteure de Racisme : mode d'emploi (Larousse). Béatrice Gamba est éditrice, porte-parole de Mix-Cité Paris, mouvement mixte pour l'égalité des sexes. Michelle Guerci est journaliste. Gisèle Halimi est avocate et fondatrice de « Choisir la cause des femmes ». Christelle Hamel est sociologue, chargée de recherche à l'Institut national d'études démographiques, Unité de recherche « Genre, démographie et société ». Natacha Henry est historienne et essayiste. Elle est l'auteure de Frapper n'est pas aimer. Enquête sur les violences conjugales en France (Denoël). Sabine Lambert est étudiante en sociologie à l'Université de Poitiers. Titiou Lecoq est journaliste pour le site Slate.fr, blogueuse sur girlsandgeeks.com et auteure d'un premier roman, Les Morues (Au Diable Vauvert). Claire Levenson est journaliste. Mademoiselle est animatrice du site Les Entrailles de Mademoiselle. Marie Papin est étudiante en droit et membre du collectif féministe Les Poupées en pantalon (Strasbourg). Emmanuelle Piet est présidente du Collectif féministe contre le viol. Audrey Pulvar est journaliste. Joan W. Scott est historienne, professeure de science sociale à l'Institute for Advanced Study (États-Unis). Sylvie Tissot est sociologue et membre du collectif Les mots sont importants. Les Tumultueuses (association féministe). Najate Zougari est traductrice et journaliste.

[1] Les féministes auteures de ce livre mettent en cause ces propos qui assimilent le viol à la vie privée, au libertinage, à la liberté sexuelle. Elles affirment que la présomption de véracité de la victime « présumée » doit être tout autant préservée que la « présomption d'innocence » du suspect. Que le viol existe, et que le consentement des deux parties n'est pas un ornement dont on peut se passer, une cerise sur le gâteau, mais la ligne de partage entre un acte licite et un acte criminel.

Enfin, les auteures se demandent si ces propos ne révèlent pas un refus, de la part de la société française, de la loi française, pour laquelle cette ligne de partage est aussi fondamentale que pour la loi états-unienne.